



RECOMMANDATIONS ÉCLAIRAGE ÉCONOME EN ÉNERGIE



Choix de l'éclairage

- On trouve également depuis peu des lampes à LED sous forme de spots.
- Veillez à acheter des lampes LED de marque. Veillez par ailleurs à ce que les informations suivantes figurent sur l'emballage des lampes à basse consommation d'énergie et des lampes en général : durée de vie (en heures), couleur de la lumière, efficacité énergétique (label énergétique de l'UE), puissance (en watts), taille et forme du culot, ...
- L'éclairage à LED consomme très peu d'énergie (p. ex. avec des piles). Privilégiez les lampes de poche à LED plutôt que les lampes de poche traditionnelles. Les lampes de poche à LED égalent l'intensité lumineuse et la luminance des lampes de poche conventionnelles.

Elimination dans le respect de l'environnement

- Amenez tous les types d'ampoules défectueuses à la S (parc de re-cyclage ou collecte mobile). Le recyclage des lampes LED, des lampes à basse consommation d'énergie et des tubes fluorescents est assuré par la S en coopération avec Ecotrel. Ne les mettez en aucun cas avec les ordures ménagères ou dans le conteneur pour verre creux. La composition de l'ampoule est différente de celle des bouteilles (ce qui peut entraîner des problèmes lors de la fusion pour la production du verre) ; par ailleurs, les tubes fluorescents et les lampes à basse consommation d'énergie contiennent du mercure qui peut présenter un risque pour l'homme et l'environnement lorsqu'il se dégage des lampes.

Le choix de l'éclairage approprié dépend de nombreux facteurs, p. ex. du nombre de cycles d'allumage, de la durée moyenne d'allumage par jour, du prix ...

Renseignez-vous auprès des commerçants spécialisés. Vous trouverez la liste des magasins participant à la campagne « Clever akafen » sur le site www.sdk.lu.